

22 décembre 2020

(20-9285)

Page: 1/1

Conseil général

Original: anglais

**SOUTENIR LA CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS  
À LA PÊCHE POUR LA DURABILITÉ DES OCÉANS ET DES  
COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS**

PROJET DE DÉCISION MINISTÉRIELLE

La communication ci-après, datée du 21 décembre 2020, est distribuée à la demande du Brésil pour souligner que la prise en compte des préoccupations de durabilité environnementale doit être un élément essentiel de la conclusion des négociations sur les subventions à la pêche dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

---

La Conférence ministérielle,

*Affirmant* son engagement en faveur d'un résultat significatif et ambitieux dans les négociations sur les subventions à la pêche dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en vue de respecter le mandat énoncé par les Chefs de gouvernement dans l'objectif de développement durable 14.6, et le mandat énoncé par les Ministres de l'OMC, visant à réduire les subventions qui menacent les réserves halieutiques maritimes mondiales,

*Rappelant* que le pourcentage de stocks de poissons exploités à des niveaux biologiquement durables a nettement diminué au cours des 30 dernières années et que les efforts déployés jusqu'à présent par de nombreux pays et régions n'ont pas été suffisants pour inverser la tendance mondiale de surexploitation des stocks,

*Exprimant* de graves préoccupations devant certaines politiques et pratiques de subventionnement massif qui conduisent à la surcapacité et à la surpêche et contribuent à l'épuisement des stocks mondiaux de poissons, ainsi qu'à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée,

*Observant* que la négociation multilatérale la plus importante de l'OMC aujourd'hui a un objectif de durabilité et que les Membres de l'OMC ont un rôle crucial et historique à jouer pour parvenir à un accord solide,

*Réaffirmant* la responsabilité collective envers les ressources halieutiques et les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde dépendant de la pêche de capture,

*Réaffirmant* l'importance et la nécessité urgente de clarifier et d'améliorer les disciplines existantes de l'OMC concernant les subventions à la pêche.

*Décide ce qui suit:*

1. Les Membres de l'OMC s'engagent à assurer les normes les plus élevées en matière de durabilité environnementale en œuvrant à une conclusion finale de l'accord multilatéral sur les subventions à la pêche, dans l'intérêt des océans et de nos communautés de pêcheurs.
-